

DÉCISION N° : 2004-MC-2507

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 661303

DOSSIER N° : 23045

Objet : Art In Motion Income Fund
 Demande de visa

Vu la demande présentée le 21 juin 2004;

vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour le prospectus du 22 juillet 2004 de Art In Motion Income Fund concernant le placement de 8 030 070 parts de fiducie au prix de 10,00 \$ la part.

Fait à Montréal, le 23 juillet 2004.

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés
SGA/ale